

---

*Bourses universitaires, le SNPTES-UNSA dénonce un mécanisme d'attribution qui exclut énormément d'étudiants dont les parents sont agents publics ou salariés !*

---

Pour le SNPTES, si le système actuel des bourses universitaires présente, indéniablement, certaines qualités, il n'est cependant pas parfait et nécessite une profonde réforme.

Le SNPTES souligne, tout d'abord, trois de ses qualités : il a le mérite d'exister (tous les pays n'ont pas un tel dispositif !), ensuite, **il est géré, remarquablement, par nos collègues des CROUS**, enfin, il a vocation à s'appliquer largement (le largement étant cependant paradoxalement limité par des critères sociaux...). Pourtant, le système actuel présente différents inconvénients et, principalement, le fait que **plus de 60 % des étudiants et étudiantes ne perçoivent pas de bourses sur critères sociaux**. Pour le SNPTES, côtoyer chaque jour nos étudiants et étudiantes nous permet de **douter du fait que les exclus des bourses sur critères sociaux n'aient nullement besoin de bénéficier d'une telle aide** ! Autre inconvénient, parmi les 40 % de boursiers, un bon nombre perçoivent **des montants de bourses dérisoires qui obligent ces boursiers, faute de la possibilité d'être aidés convenablement par leurs proches, à travailler, rejoignant ici bon nombre de non-boursiers obligés d'opter pour des jobs de subsistance...** sacrifiant ainsi, parfois, la conduite de leurs études.

Face à cette situation et aux affres de la précarité estudiantine, **le SNPTES défend l'idée d'un revenu universel étudiant qui n'a rien d'une utopie**. L'actuelle majorité politique, quant à elle, préconise un toilettage, pour la rentrée 2023 et, à plus long terme, une réforme plus profonde des bourses universitaires.

Pour le SNPTES, **cette réforme des bourses doit, impérativement, réduire le taux faramineux de 60% de non-boursiers ! Accepter l'existence de ce dernier, reviendrait à dire, sans raccourci démagogique, que 60% des étudiants et étudiantes sont issus de milieux favorisés...** Il n'en est rien.

En réalité, et c'est un point rarement soulevé, **l'un des critères actuels du calcul des droits -le revenu fiscal brut global du foyer familial- défavorise fortement les étudiants dont les parents sont agents publics ou salariés** dont les revenus sont déclarés par des tiers (notamment les employeurs) et qui, contrairement à d'autres agents économiques, ne peuvent optimiser fiscalement leurs bénéfices, leurs charges ou leurs pertes ! Autrement dit, pour le SNPTES, **le système actuel, du fait de son mode de calcul, exclut du bénéfice des bourses universitaires des enfants de collègues aux revenus moyens et parfois modestes alors qu'à train de vie égal des jeunes dont les parents exercent dans des activités indépendantes ou libérales en perçoivent**.

Le SNPTES demande donc une réforme des critères actuels d'attribution des bourses étudiantes. Il demande, notamment, une remise à plat du critère fiscal en accordant, en particulier, une majoration pour les salariés et agents publics qui, de facto, échappent aux arcanes de l'optimisation fiscale et sociale. **Le SNPTES réaffirme enfin son souhait d'un revenu universel étudiant**.

*Choisy-le-Roi, le 02 novembre 2022*